



**AEDBF**  
FRANCE

L'AEDBF France vous prie de bien vouloir assister au Webinaire qu'elle organise **le mardi 24 janvier 2023 de 9 h 00 à 10 h 30** par visioconférence (Microsoft Teams)

## « Écoblanchiment (*greenwashing*) et risque de contentieux environnemental »

Présenté par :

**Maître Julien Martinet**  
Avocat associé, SWIFT Litigation  
[julienmartinet@swiftlitigation.com](mailto:julienmartinet@swiftlitigation.com)

**Madame Louise Laïdi**  
Consultante en finance durable  
[louiselaidi@gmail.com](mailto:louiselaidi@gmail.com)

La Banque Centrale Européenne, dans son guide du 11 novembre 2020 sur la gestion des risques liés au climat et à l'environnement, demande aux établissements bancaires et financiers de se prémunir contre le risque de *greenwashing* (écoblanchiment) pouvant se matérialiser par un risque réputationnel ou un risque de mise en jeu de la responsabilité d'un établissement.

Depuis la publication de ce guide, les autorités européennes et nationales compétentes :

- mettent régulièrement en garde les établissements bancaires et financiers contre le risque d'écoblanchiment ;
- tout en cherchant à mieux l'appréhender pour légiférer, comme en témoigne l'appel à contribution lancé par les autorités européennes de surveillance le 25 novembre dernier sur l'écoblanchiment ("*ESAs Call for evidence on better understanding greenwashing*").

Dans ce contexte comment les établissements bancaires et financiers peuvent-ils appréhender et traiter ce risque:

- face à une forte demande de produits financiers et d'engagements bénéfiques à la transition environnementale ;
- alors que le contour exact des obligations pesant sur les établissements bancaires et financiers en matière de finance durable est pour partie applicable et pour partie encore en cours de finalisation ?

# « Risque de *greenwashing* et risque de contentieux environnemental »

Modalités d'inscription – Webinaire du mardi 24 janvier 2023 de 9 h 00 à 10 h 30  
par visioconférence (Microsoft Teams)

Toute inscription et tout paiement doivent être effectués sur le site internet de l'AEDBF France à l'adresse suivante :

[www.aedbf-france.fr](http://www.aedbf-france.fr)  
Onglet « Evènements »

La participation aux frais par personne est de :

- (i) 20,00 euros pour les adhérents de l'AEDBF France à jour de leur cotisation pour l'année 2022 ou 2023,
- (ii) 35,00 euros pour les autres.

L'inscription est gratuite pour les Universitaires et les étudiants en droit (doctorants, élèves-avocats et élèves de l'ENM inclus).

En outre, l'adhésion des personnes morales à l'AEDBF France pour l'année 2022 donne droit à 10 entrées gratuites par an aux manifestations de l'AEDBF France pour les personnes qu'elles désignent. Ces personnes peuvent être indifféremment des collaborateurs ou des tiers invités. Le crédit d'inscription relevant d'une adhésion de personne morale en 2022 est applicable à cet événement.

Les moyens de paiement suivants sont acceptés :

CARTE BANCAIRE

VIREMENT BANCAIRE

Les inscriptions ne sont définitives qu'une fois le paiement reçu.  
La date limite d'inscription est le 23 janvier 2023 (inclus).

Le lien de la visioconférence vous sera communiqué par courrier électronique le 23 janvier 2023.

*Ce Webinaire est limité à 100 participants.*

*Plus d'informations sont disponibles sur le site internet de l'AEDBF France.*

*Pour toute question, vous pouvez nous envoyer un courriel à l'adresse suivante : [aedbf.france@gmail.com](mailto:aedbf.france@gmail.com)*